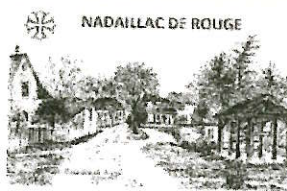


RF
Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/12/2022
046-214602096-20221216-DE_2022_26_2-DE

République française

Département du Lot



COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 16 décembre 2022 18 heures 30

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 22/11/2022

L'an deux mille vingt-deux et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christine BOSREDON

Présents : 8

Présents : Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Stéphane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Agnès LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON, Jean-Marc PARJADIS

Votants: 10

Représentés: Francis CHASTRUSSE par Christine BOSREDON, Agnès EHRENFELD par Agnès LEBRUN REDOULOUX

Excusés: Florence LAFAGE

Absents:

Secrétaire de séance: Tatiana MIERMON

Objet: Signature d'un mandat avec un agent Immobilier - DE_2022_26_2

Madame La première adjointe rappelle la délibération de 21 octobre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer un mandat pour le Lot 1 de semi exclusivité à Monsieur David Maille Conseiller Immobilier pour le groupe Open Immobilier.

Madame La première adjointe informe que Monsieur David Maille a des acheteurs potentiels par d'autres lots.

Madame La première adjointe propose donc à l'assemblée de signer un mandat de semi exclusivité pour une période de 12 mois, (il pourra être dénoncé à tout moment au bout de 3 mois) pour tous les autres lots à vendre soit :

-Pour le Lot 8, pour un prix de vente de 20 840€ comme établi par délibération du 02/02/2018, plus les frais d'honoraires soit un prix de 24 000€

-Pour le Lot 3, pour un prix de vente de 21 776 € comme établi par délibération du 02/02/2018, plus les frais d'honoraires soit un prix de 25 000€

-Pour le Lot 6, pour un prix de vente de 24 806€ comme établi par délibération du 02/02/2018, plus les frais d'honoraires soit un prix de 29 000€

-Pour le Lot 2, pour un prix de vente de 21 776€ comme établi par délibération du 02/02/2018, plus les frais d'honoraires soit un prix de 25 000€

Madame la première adjointe demande à l'assemblée, de donner également l'autorisation qu'en l'absence de Monsieur le Maire, Madame Christine BOSREDON, première adjointe, puisse signer le mandat, et qu'en l'absence de Madame Christine BOSREDON, Madame Agnès REDOULOUX LEBRUN seconde adjointe, puisse signer le mandat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire, ou ses adjointes, à signer les mandats cités ci-dessus avec Monsieur MAILLE David, en cas de vente.

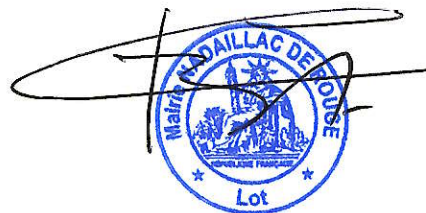
RF Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2022 046-214602096-20221216-DE_2022_26_2-DE

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A NADAILLAC DE ROUGE les jour, mois et an ci-dessus

La première adjointe, Christine BOSREDON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>20/12/2022</u> et publié ou notifié le <u>20/12/2022</u>
--



la première adjointe
CHRISTINE BOSREDON

